

L'an deux mille vingt, le 28 du mois de mai à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 20 mai 2020, s'est assemblé au Rocher de Palmer à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35  
Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de conseillers présents : 34  
Nombre de conseillers votants : 35

**Etaient Présents** : Jean-François EGRON, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Gérard CASTAIGNEDE, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Ludovic ARMOËT, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Fathia BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Saïd SAÏDANI, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Chantal SANCHO, Philippe TARDY, Elisabeth GRACIET, Fabrice MORETTI, Yannick POULET, Christine GLEMAIN, Alexandre RIBEIRO, Christine HERAUD.

**Absents ou excusés ayant donné pouvoir** : Michaël DAVID ayant donné pouvoir à M. Jean-François EGRON.

### Désignation des délégués à l'Association de l'Union Sportive Cenon (USCenon)

Suite à l'installation du nouveau Conseil Municipal en date du 28 mai 2020, il convient de désigner de nouveaux membres du Conseil Municipal qui seront chargés de représenter la ville au sein de l'Union Sportive Cenon (US Cenon).

Conformément aux statuts déposés de l'association, tous les conseillers municipaux sont membres de droit pendant l'exercice de leur mandat à l'Assemblée Générale. Celle-ci se réunit au moins une fois par an et définit la gouvernance de l'association.

La gestion et l'organisation administrative de l'association sont confiées au Comité Directeur. Les statuts prévoient parmi ses membres de droit, le Maire et 2 élus issus du Conseil Municipal de Cenon.

Il convient donc au Conseil Municipal de désigner parmi ses membres deux élus amenés à siéger au Comité Directeur de l'association US Cenon pour l'exercice du mandat en cours.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par**

**28 voix pour**

**0 abstention**

**6 voix contre**

**1 NPPPV**

**désigne Gérard CASTAIGNEDE et Patrice BUQUET pour siéger au Comité Directeur de l'association US Cenon.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire  
**Jean-François EGRON**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20200528-2020-36-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/06/2020

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.